

Questions orales

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES INSTANCES AUPRÈS DE L'URSS AU SUJET DE L'ÉMIGRATION
DES CITOYENS SOVIÉTIQUES

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Dernièrement, c'est-à-dire il y a trois ou quatre semaines, je lui ai demandé si le gouvernement du Canada avait demandé à l'Union soviétique de laisser émigrer tous ceux qui n'avaient commis aucun crime contre l'État mais qui pouvaient s'attendre à une vie insupportable en Union soviétique?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je ne me souviens pas de la question exacte du très honorable député. Cependant, mon collègue, le ministre d'État chargé du multiculturalisme, s'est entretenu il y a à peu près deux semaines avec l'ambassadeur de l'Union soviétique à Belgrade, et les instances faites à cette occasion se rapprochaient sensiblement de celles que recommande le très honorable député.

Quoi qu'il en soit, je sais que le ministre a fait valoir essentiellement que les Soviétiques devraient être plus disposés à favoriser l'émigration des personnes qui se trouvent dans la situation décrite par le très honorable député.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le ministre nous dirait-il quelle a été la réaction? L'Union soviétique a-t-elle fait montre de la même attitude d'indifférence à ce sujet qu'elle n'a cessé de manifester au cours des sept ou huit dernières années?

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, le très honorable député pourrait vouloir poser une question précise au ministre d'État chargé du multiculturalisme pour savoir quelle a été la réaction. A son retour, il m'a confié qu'on avait été réceptif, bien que j'en aie déduit du rapport que le ministre m'a fait qu'il n'y avait pas de quoi le faire déborder d'allégresse.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je demanderai au ministre d'État chargé du multiculturalisme si la réponse qu'il a reçue de l'Union soviétique l'a rempli d'allégresse ou si le refus de l'URSS d'agir a plutôt été une cause d'humiliation continue?

L'hon. Norman A. Cafik (ministre d'État (multiculturalisme)): Monsieur l'Orateur, je n'ai eu aucune raison lors de mon voyage à Belgrade de me sentir humilié en aucune façon que ce soit.

Des voix: Oh, oh!

M. Cafik: J'ai présenté nos vues à M. Vorontsov, qui est le chef de la délégation soviétique à la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Au cours de cette rencontre où nous avons parlé franchement, j'ai dit à l'ambassadeur que son pays devrait songer à établir un mécanisme plus efficace pour nous permettre de remédier aux violations des droits de l'homme dans ce pays qui sont un sujet de préoccupation pour le gouvernement canadien. M. Vorontsov m'a dit qu'il était disposé à en parler à ses supérieurs à Moscou en espérant qu'ils accepteraient de faire étudier la question non tellement dans le cadre des rapports entre gouvernements, mais entre

[M. Trudeau.]

fonctionnaires, de façon à diminuer les rouages administratifs et en espérant en arriver à une façon plus rapide de régler la question des déplacements entre les deux pays. Sa réponse m'a beaucoup plu, et j'espérais que dans les discussions que nous aurions par la suite, nous établirions un tel mécanisme qui satisferait les Canadiens et permettrait de réaliser des progrès sur la question du respect des droits de l'homme en Union soviétique.

* * *

LA SITUATION DE LA FEMME

LES FEMMES ET LE PROGRAMME D'AFFECTATIONS AXÉES SUR
LA CARRIÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de la situation de la femme. Elle a trait aux difficultés évidentes que pose le programme d'affectations axées sur la carrière de la Fonction publique. Entre 1968 et 1976 seulement 71 femmes ont participé à ce programme, ce qui représente environ 10.3 p. 100 des participants même si les femmes constituent 33 p. 100 des effectifs de la Fonction publique.

Étant donné que la coordinatrice de la situation de la femme, qui relève directement du ministre, m'a signalé que la Commission de la Fonction publique a eu de la difficulté à obtenir que même 10 p. 100 des participants au programme soient des femmes et qu'une partie du problème provient des gestionnaires à qui il incombe de recommander des femmes pour le programme, le ministre peut-il dire, vu la réponse que m'a donnée le président de la Commission de la Fonction publique, quelles mesures spéciales il prendra pour mettre les femmes au courant du programme et pour encourager les gestionnaires à se servir du programme et à mettre fin à la grave discrimination qui existe dans cet important secteur?

L'hon. Marc Lalonde (ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le député d'avoir soulevé encore une fois cette question. J'en ai moi aussi discuté avec les fonctionnaires supérieurs de la Commission de la Fonction publique. Ils m'ont fait part essentiellement du même problème que le député. Je les ai exhortés à prendre des mesures spéciales pour signaler la question à l'attention de l'administration des divers ministères. On m'a informé que c'était déjà fait. On a signalé à tous les sous-ministres que la Commission de la Fonction publique et le gouvernement jugent qu'il est très important d'encourager plus de femmes à participer à ce programme.

Je ne me rappelle pas si le chiffre mentionné par le député est exact. Le pourcentage qu'on m'a donné était plus élevé que celui qu'il a mentionné. Néanmoins, quel que soit le pourcentage, le problème existe. La semaine dernière, le Conseil du Trésor a examiné les propositions avancées par les divers ministères au sujet des occasions d'emploi et d'avancement pour les femmes dans la Fonction publique. Il a pris certaines décisions qui joueront à mon avis un rôle important pour favoriser davantage l'avancement des femmes dans la Fonction publique. Le Conseil du Trésor communiquera ses décisions aux divers ministères dès qu'elles seront prêtes.